



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/1
8 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES
QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions intersectorielles, l'accent étant mis sur les facteurs critiques de la durabilité (Action 21, chap. 2 à 5).
4. Ressources financières et mécanismes de financement (Action 21, chap. 33).
5. Étude des groupes d'éléments intersectoriels :
 - a) Éducation, science et transfert de techniques écologiquement rationnelles, dans le cadre en particulier des chapitres 34, 36 et 37 d'Action 21;
 - b) Mécanismes de prise de décisions, dans le cadre en particulier des chapitres 8 et 38 à 40 d'Action 21;
 - c) Rôle des principaux groupes, dans le cadre en particulier des chapitres 23 à 32 d'Action 21.
6. Étude des groupes d'éléments sectoriels :
 - a) Protection de l'atmosphère (Action 21, chap. 9) et protection des océans et de toutes les mers (Action 21, chap. 17);
 - b) Rapport intérimaire du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts;
 - c) Rapport intérimaire sur l'application des décisions prises par la Commission à ses deuxième et troisième sessions.

7. Progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
8. Questions diverses.
9. Réunion de haut niveau.
10. Ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Commission.
11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session.

Annotations

Point 1. Élection du bureau

1. L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social stipule qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, la Commission élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du bureau selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu un président ainsi que quatre vice-présidents, dont l'un a exercé également les fonctions de rapporteur.
2. La composition de la Commission en 1996 est indiquée à l'annexe II ci-après.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

3. L'article 7 du règlement intérieur stipule qu'au début de chaque session, la Commission, après l'élection du bureau, arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.
4. Par sa décision 1995/235, le Conseil économique et social a pris note du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa troisième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de la quatrième session.

Point 3. Questions intersectorielles, l'accent étant mis sur les facteurs critiques de la durabilité (Action 21, chap. 2 à 5)

5. À sa première session, la Commission a demandé au Secrétaire général d'établir un rapport annuel présentant une vue d'ensemble des progrès accomplis dans l'application d'Action 21, et concentré sur les composantes intersectorielles et les éléments qui jouent un rôle critique dans le développement durable, avec une analyse des progrès enregistrés, des grandes tendances et des principaux problèmes rencontrés par les pays [E/CN.17/1993/25/Add.1, chap. I, par. 28 a)].
6. Conformément au programme de travail thématique pluriannuel de la Commission en 1996, ce groupe d'éléments sectoriels, intitulé "Facteurs critiques de la durabilité", doit être examiné eu égard en particulier aux chapitres 2, 3, 4 et 5 d'Action 21 (E/CN.17/1993/25/Add.1, chap. I, annexe, sect. II).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution des modes de consommation et de production (chap. 4 d'Action 21) (E/CN.17/1996/5 et Add.1)

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières et de l'évolution des modes de consommation et de production (E/CN.17/1996/7)

Rapport du Secrétaire général sur le commerce, l'environnement et le développement durable (chap. 2 d'Action 21) (E/CN.17/1996/8 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la pauvreté (chap. 3 d'Action 21) (E/CN.17/1996/9)

Rapport du Secrétaire général sur la dynamique démographique et la durabilité (chap. 5 d'Action 21) (E/CN.17/1996/10 et Add.1)

Point 4. Ressources financières et mécanismes de financement (chap. 33 d'Action 21)

7. À sa troisième session, la Commission a décidé de créer un groupe de travail spécial intersessions, à composition non limitée chargé des questions financières pour préparer la quatrième session. Le Groupe de travail devait examiner les questions relatives aux ressources financières et aux mécanismes de financement ainsi que l'évolution des modes de production et de consommation, et a également été chargé d'examiner toutes les questions relatives aux aspects financiers du transfert de techniques écologiquement rationnelles de la coopération et de la création des capacités. Le Groupe de travail s'est réuni du 4 au 8 mars 1993. La Commission sera saisie de son rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les sources et mécanismes de financement du développement durable : examen général des problèmes et faits nouveaux (chap. 33 d'Action 21) (E/CN.17/1996/4 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution des modes de consommation et de production (chap. 4 d'Action 21) (E/CN.17/1996/5 et Add.1)

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières et de l'évolution des modes de consommation et de production (E/CN.17/1996/7)

Point 5. Étude des groupes d'éléments intersectoriels

- a) Éducation, science et transfert de techniques écologiquement rationnelles, dans le cadre en particulier des chapitres 34, 36 et 37 d'Action 21
- b) Mécanismes de prise de décisions, dans le cadre en particulier des chapitres 8 et 38 à 40 d'Action 21

c) Rôle des principaux groupes, dans le cadre en particulier des chapitres 23 à 32 d'Action 21

8. Conformément à son programme de travail thématique pluriannuel, la Commission se concentrera en 1996 sur le groupe d'éléments intitulé "Éducation, science et transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités" dans le cadre des chapitres 34, 36 et 37 d'Action 21. Elle examinera le groupe d'éléments intitulé "Mécanismes de prise de décisions" dans le cadre des chapitres 8, 38, 39 et 40 d'Action 21 et celui intitulé "Rôle des principaux groupes" dans le cadre des chapitres 23 à 32 d'Action 21 (voir E/CN.17/1993/25/Add.1, chap. I, annexe, sect. II).

9. À sa troisième session, la Commission, tenant compte de la nécessité de s'acquitter efficacement de ses fonctions touchant le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et la création de capacités, a décidé que les deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée qu'elle avait souhaité créer pour préparer sa quatrième session examineraient les aspects connexes de ces trois questions.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement (chap. 8 d'Action 21) (E/CN.17/1996/11 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des grands groupes dans la mise en oeuvre d'Action 21 (chap. 23 à 32 d'Action 21) (E/CN.17/1996/12 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et la création de capacités (chap. 34 d'Action 21) (E/CN.17/1996/13 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation (chap. 36 d'Action 21) (E/CN.17/1996/14 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités aux fins du développement durable (chap. 37 d'Action 21) (E/CN.17/1996/15 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (chap. 38 d'Action 21) (E/CN.17/1996/16)

Rapport du Secrétaire général sur les instruments et mécanismes juridiques internationaux (chap. 39 d'Action 21) (E/CN.17/1996/17 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'information pour la prise de décisions (chap. 40 d'Action 21) (E/CN.17/1996/18 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les informations communiquées par les pays (E/CN.17/1996/19)

/...

Point 6. Étude des groupes d'éléments sectoriels

- a) Protection de l'atmosphère (chap. 9 d'Action 21) et protection des océans et de toutes les mers (chap. 17 d'Action 21)
- b) Rapport intérimaire du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts
- c) Rapport intérimaire sur l'application des décisions prises par la Commission à ses deuxième et troisième sessions

10. Conformément à son programme de travail thématique pluriannuel, la Commission examinera à sa session de 1996 deux groupes d'éléments sectoriels, à savoir la protection de l'atmosphère (chap. 9 d'Action 21) et la protection des océans et de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi-fermées – et des zones côtières et la protection, l'utilisation rationnelle et la mise en valeur de leurs ressources biologiques (chap. 17 d'Action 21) (voir E/CN.17/1993/25/Add.1, chap. I, annexe, sect. II).

11. À sa troisième session, la Commission avait décidé de créer un groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des chapitres d'Action 21 à examiner en 1996, à savoir les chapitres 9 et 17. Ce groupe de travail a également été chargé d'examiner les aspects connexes du transfert de technologies écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités. Le Groupe de travail intersessions chargé des questions sectorielles s'est réuni du 26 février au 1er mars 1996, et la Commission sera saisie de son rapport.

12. Également à sa troisième session, la Commission a décidé de créer un groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts, composé de représentants de gouvernements, afin de dégager un consensus et d'arrêter des propositions d'action cohérentes concernant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable des forêts, en particulier par les gouvernements, en évaluant les mesures déjà mises en oeuvre pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts et promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, y compris l'évaluation de l'impact sur l'environnement et les incidences socio-économiques. Ce groupe a tenu sa première session (d'organisation) du 11 au 15 septembre 1995 et sa deuxième session du 11 au 22 mars 1996. Les rapports du Groupe sur ses première et deuxième sessions seront communiqués à la Commission.

Documentation

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles (E/CN.17/1995/10)

Rapport du Secrétaire général sur la protection de l'atmosphère (chap. 9 d'Action 21) (E/CN.17/1996/22 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des océans et de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi-fermées – et des zones côtières,

/...

et la protection, l'utilisation rationnelle et la mise en valeur de leurs ressources biologiques (chap. 17 d'Action 21) (E/CN.17/1996/3 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Commission à sa troisième session concernant les questions sectorielles (E/CN.17/1996/26)

Note du Secrétaire général concernant les rapports du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E/CN.17/1996/24)

Point 7. Progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

13. Dans sa résolution 49/122, l'Assemblée générale a notamment prié la Commission de procéder en 1996 à un examen initial des progrès réalisés et des mesures prises pour appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (E/CN.17/1996/20 et Add.1-7)

Rapport du Secrétaire général sur les activités des pays donateurs visant à appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires (E/CN.17/1996/21)

Point 8. Questions diverses

Point 9. Réunion de haut niveau

14. Dans sa résolution 47/191 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a recommandé que la Commission adopte à sa première session un programme de travail thématique portant sur plusieurs années, prévoyant la tenue d'une réunion de haut niveau, à participation ministérielle, pour avoir une vue globale de l'exécution d'Action 21, examiner les questions d'orientation générale qui apparaîtraient et imprimer l'élan politique nécessaire pour donner suite aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et aux engagements qu'elles contiennent.

15. À sa première session, la Commission a décidé qu'en règle générale, ces réunions de haut niveau dureraient au maximum trois jours et feraient partie intégrante de ses sessions et de son processus de prise de décisions. L'organisation des travaux des réunions de haut niveau devrait prévoir notamment un échange de vues en toute franchise entre les participants et la tenue de réunions officieuses, selon les besoins, pour régler les questions en suspens relatives aux travaux de la Commission qui doivent être examinées à un haut niveau. Si les participants le jugent approprié, la réunion de haut niveau pourrait donner lieu à un bref document.

16. À sa première session également, la Commission a recommandé que le rapport du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable, contenant les avis de ses experts sur les questions relatives à l'application d'Action 21, lui soit présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général.

17. Dans sa résolution 50/113 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 47/190 du 22 décembre 1992, dans laquelle elle avait décidé de convoquer, en 1997 au plus tard, une session extraordinaire pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, a encouragé les participants à la réunion de haut niveau de la Commission, que la Commission doit tenir pendant sa quatrième session en 1996, à examiner, entre autres choses, les questions relatives à la session extraordinaire de l'Assemblée.

Documentation

Rapport du Comité consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.17/1996/2)

Rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa cinquième session (E/CN.17/1996/31)

Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale (E/CN.17/1996/25)

Point 10. Ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Commission

18. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session de la Commission, en indiquant, à propos de chaque question, les documents qui seront soumis au titre de cette question et la décision de l'organe délibérant qui a autorisé leur préparation, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de la contribution qu'ils apportent à ses travaux, ainsi que de l'urgence et de la pertinence qu'ils présentent eu égard à la situation existante.

Point 11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session

19. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission soumet au Conseil un rapport sur les travaux de chaque session.

Annexe I

ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE

L'organisation des travaux proposée pour la quatrième session de la Commission du développement durable a été établie en fonction des décisions prises par la Commission à sa session d'organisation et des consultations officielles que le Président a tenues avec les membres du Bureau.

Semaine du 18 et 19 avril

Jeudi 18 avril

		Ouverture de la session
Matin	<u>Point 1</u>	Élection du bureau
	<u>Point 2</u>	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	<u>Point 6 b)</u>	Rapport intérimaire du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts
	<u>Points 3* et 5</u>	Débat général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21, l'accent étant mis sur les éléments intersectoriels d'Action 21 et les facteurs critiques de la durabilité
Après-midi	<u>Points 3* et 5</u>	(suite)

Vendredi 19 avril

Matin et après-midi	<u>Points 3* et 5</u>	(suite)
---------------------	-----------------------	---------

* Le rapport du Secrétaire général sur l'évolution des modes de consommation et de production (E/CN.17/1996/5 et Add.1) sera examiné au titre du point 4.

Semaine du 29 avril au 3 mai

Lundi 29 avril

Matin et
après-midi

Réunions de groupes de travail

Mardi 30 avril

Matin et
après-midi

Réunions de groupes de travail

Après-midi

Journée du lieu de travail

Mercredi 1er mai

Matin et
après-midi

Point 9

Réunion de haut niveau

Après-midi

Table ronde sur les jeunes et Action 21

Jeudi 2 mai

Matin et
après-midi

Point 9

Réunion de haut niveau

Après-midi

Tableau ronde sur la session
extraordinaire de 1997 de l'Assemblée
générale

Vendredi 3 mai

Matin

Point 9

Réunion de haut niveau

Après-midi

Point 8

Questions diverses

Point 10

Ordre du jour de la cinquième session de
la Commission

Point 11

Adoption du rapport de la Commission sur
les travaux de sa quatrième session

Annexe II

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 1996

	<u>Mandat expirant le</u> <u>31 décembre</u>
Allemagne	1998
Antigua-et-Barbuda	1998
Arabie saoudite	1998
Australie	1997
Bahamas	1997
Bangladesh	1997
Barbade	1996
Bélarus	1996
Belgique	1998
Bénin	1998
Bolivie	1998
Brésil	1997
Bulgarie	1996
Burundi	1997
Canada	1996
Chine	1998
Colombie	1998
Espagne	1997
États-Unis d'Amérique	1996
Éthiopie	1997
Fédération de Russie	1998
Finlande	1997
France	1997
Gabon	1998
Ghana	1997
Guinée	1996
Guyana	1998
Hongrie	1997
Inde	1996
Iran (République islamique d')	1997
Italie	1996
Japon	1996
Malaisie	1996
Mexique	1996
Maroc	1996
Mozambique	1998
Ouganda	1996
Pakistan	1998
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1997
Pays-Bas	1998
Pérou	1997
Philippines	1997

	<u>Mandat expirant le</u> <u>31 décembre</u>
Pologne	1998
République centrafricaine	1998
République-Unie de Tanzanie	1996
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1996
Sénégal	1997
Suède	1998
Suisse	1998
Thaïlande	1998
Ukraine	1997
Venezuela	1996
Zimbabwe	1998
